



BAROMÈTRE 2023

PERFORMANCE RSE ET DE DURABILITÉ DES OPH

Notre contribution à un développement durable et équitable des territoires



© FOPHY.Pirion

Laurent Goyard

Directeur général de la
Fédération nationale des OPH

Dans un contexte de montée en puissance des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), d'attentes croissantes de transparence et d'évolutions réglementaires importantes en matière de reporting extra-financier (ou reporting de durabilité), la Fédération des OPH a souhaité pouvoir rendre compte annuellement de la performance du secteur HLM et de ses adhérents dans les différents champs de la RSE, en s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs consolidés.

Par la mise à disposition d'indicateurs clairement définis, cette initiative nationale doit favoriser aussi la mise en place de reporting RSE à l'échelle de l'organisme.

Les OPH ne sont pas à ce jour concernés par la réglementation européenne en matière de transparence sur les enjeux de durabilité. Il ne s'agit donc pas pour eux de se conformer à ces exigences. Les indicateurs définis visent en premier lieu à outiller la Fédération et ses adhérents pour le suivi et la communication de leur performance en matière de RSE. Ils pourront aussi les aider à structurer leur démarche, définir leurs engagements et objectifs à court et moyen termes.

Nous sommes donc très heureux de vous communiquer le premier baromètre de la performance RSE et de durabilité des OPH, pour le Congrès Hlm de Nantes.

Il a vocation à être enrichi par des indicateurs complémentaires non disponibles cette année sur de nouvelles thématiques, de nouveaux enjeux pour le logement social et pour nos organismes.

Nous remercions DELPHIS, qui nous accompagne dans la réalisation de ce baromètre.

La Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat est l'organisation professionnelle qui regroupe 188 adhérents, dont 179 OPH et 9 SEM. Ces organismes d'HLM disposent d'un parc immobilier de 2,3 millions de logements et accueillent près de 5 millions de personnes, soit 8 % des ménages en France. Elle associe également des groupements d'organismes sous la forme de sociétés de coordination.

INTRODUCTION

La publication de ce baromètre national repose sur la volonté de disposer de données consolidées* à l'échelle de la Fédération, pour suivre et rendre compte de la responsabilité sociétale et de la contribution de ses adhérents au développement durable et inclusif des territoires. La majorité des données sont à fin 2022 sauf mention particulière.

Ce baromètre s'inscrit en lien avec les cinq valeurs des OPH et leur attachement aux territoires :

- 1 **L'humanité** au service des locataires
- 2 **La non-lucrativité**, un modèle d'équité
- 3 **L'innovation**, un gage d'avenir
- 4 **La fidélité** aux territoires et aux collectivités locales
- 5 **L'horizontalité** : nos actions associent toutes les parties-prenantes

Rendre compte annuellement de la responsabilité de nos adhérents sur les territoires est une réponse aux enjeux qui traversent le logement social.

Nos adhérents satisfont un besoin essentiel : loger dignement la population. Partenaires clés des collectivités, ils sont également des acteurs majeurs de la cohésion sociale, de la transition énergétique et environnementale, des dynamiques économiques et de l'attractivité des territoires. Enfin, en tant qu'employeurs, les organismes s'attachent à promouvoir un emploi local durable et inclusif, favorisant le développement professionnel et l'épanouissement des collaborateurs.

Le baromètre est ainsi structuré autour des cinq dimensions de la responsabilité sociétale des entreprises :

- 1 **Agir avec et pour nos parties prenantes**
- 2 **Contribuer au développement local et durable**
- 3 **Répondre aux besoins des habitants et assurer l'équilibre social des territoires**
- 4 **S'engager pour la sobriété, préserver l'environnement et s'adapter au changement climatique**
- 5 **Agir en employeurs responsables**

*Lire la méthodologie en p.14

1. AGIR AVEC ET POUR NOS PARTIES PRENANTES

L'action des Offices Publics de l'Habitat et des Sociétés d'Économie Mixte, tous rattachés à des collectivités locales, ne pourrait se faire sans une étroite collaboration avec leurs parties prenantes, et en particulier les collectivités et les habitants.

La gouvernance des OPH est multi parties prenantes. Les conseils d'administration comprennent des élus locaux, des personnes qualifiées, des représentants d'associations, des locataires et du personnel. Ces administrateurs sont tous bénévoles et non rémunérés pour leur mandat. Tous ont une voix délibérative et participent ainsi à la définition des orientations stratégiques de l'organisme.

Au-delà de leur mode de gouvernance singulier associant directement leurs parties prenantes clés, OPH et SEM s'attachent à développer des partenariats locaux et à soutenir les acteurs et les initiatives au service de leur mission et de leur utilité sociale.

3 400 ADMINISTRATEURS
BÉNÉVOLES

Administrateurs par genre



43% de femmes



57% d'hommes



Données 2022

398 administrateurs
d'organismes formés

aux cours des deux dernières années
dans le cadre des dispositifs fédéraux

La Fédération des OPH propose depuis de nombreuses années des formations dédiées aux administrateurs d'organismes.

Ces formations visent à les aider à appréhender leur rôle et leurs responsabilités, en leur transmettant les connaissances nécessaires à l'exercice de leur mandat. Pour faciliter l'accès à ces formations, celles-ci sont désormais disponibles à distance. Pour accompagner les administrateurs dans leurs missions, la Fédération a également produit un *Livret de l'administrateur* disponible en ligne sous forme de fiches méthodologiques.



Consulter le Livret de
l'administrateur

→ Perspectives 2024

Sur le volet « Agir avec et pour nos parties prenantes », le périmètre du baromètre a vocation à être enrichi avec de nouveaux indicateurs adaptés au secteur, sur les enjeux suivants :

- ▶ agir en synergie avec les collectivités
- ▶ soutenir les dynamiques associatives au service des habitants du territoire
- ▶ promouvoir un fonctionnement éthique et responsable
- ▶ structurer et renforcer notre engagement sociétal et environnemental



Actis - © Gilles Galoyer

2. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DURABLE

Reposant sur un modèle économique fondé sur le principe de non-lucrativité, la totalité de nos revenus est réinjectée dans notre activité.

Les loyers perçus, notre principale ressource, servent à financer la gestion, l'entretien, la rénovation et le développement de notre parc, ainsi que le service aux locataires.

Un effort financier important, pour répondre aux besoins et attentes de nos locataires et leur proposer un cadre de vie de qualité, mais aussi pour lutter contre la vacance et assurer la pérennité de notre activité.

Au travers de nos investissements et de notre activité, nous contribuons par ailleurs activement à l'attractivité des territoires, tout en soutenant le tissu économique local et l'emploi.

INVESTIR POUR LA PÉRENNITÉ, L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DU PARC



3,7 milliards d'euros investis dans la croissance de l'offre (construction neuve et acquisition)



3 milliards d'euros investis dans la rénovation du patrimoine existant

721 millions d'euros

de dépenses d'entretien courant, soit **339 €** par an et par logement

... pour un **taux d'occupation moyen de 95%**



Données 2021

INVESTIR POUR L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET LE CADRE DE VIE DES HABITANTS



1,6 milliard d'euros investi dans des projets inscrits dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

146 millions d'euros

investis dans des projets inscrits dans le programme Action cœur de ville

→ Perspectives 2024

Sur le volet « Contribuer au développement local et durable », le périmètre du baromètre a vocation à être enrichi avec de nouveaux indicateurs adaptés au secteur, sur les enjeux suivants :

- ▶ investir pour l'attractivité des territoires et le cadre de vie des habitants
- ▶ soutenir le développement économique et l'emploi local

3. RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET ASSURER L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES TERRITOIRES

Répondre aux besoins en logement des habitants en contribuant à l'équilibre social des territoires est au cœur même de notre mission : permettre à chacun, notamment aux ménages les plus précaires, d'accéder à un logement adapté à sa situation et ses ressources, mais aussi apporter un service de proximité, au plus près des habitants, en les accompagnant dans leurs parcours de vie.

UNE OFFRE DE LOGEMENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE



2,1 millions
logements familiaux
Total détenu
au 31 décembre 2022

35% en quartiers prioritaires de la ville

8% en zones de revitalisation rurale

UNE OFFRE ABORDABLE

389 €/mois
de loyer en Île-de-France

338 €/mois
de loyer hors Île-de-France

60% des logements ont des
loyers au m²/SH inférieurs à 5,7 €

UNE QUALITÉ DE SERVICE ET UNE PROXIMITÉ POUR LES LOCATAIRES



83%
de satisfaction
globale
des locataires

33%
du personnel dédié
au cadre de vie et à
la proximité sur les
groupes d'immeubles

UNE OFFRE SPÉCIFIQUE POUR SOUTENIR L'ACCÈS AU LOGEMENT

157 000
places
en foyers
ou résidences

21 200
logements
de transition
dédiés à l'insertion
dans le logement

UN ENGAGEMENT FORT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES



86 700
logements ayant bénéficié
de travaux d'adaptation

... pour un montant de
132 millions d'euros
(dégrevements de TFPB)

Données 2021

✓ Ensemble des indicateurs et perspectives

Faciliter l'accès au logement sur l'ensemble du territoire	Nombre	%
Nombre total de logements familiaux détenus	2 119 000	
• dont logements collectifs	1 824 800	86,0 %
• dont logements individuels	294 200	14,0 %
Logements « très sociaux » (loyer moyen par m ² /SH < 5,7 €)	1 272 540	60,1 %
Logements « sociaux » (loyer moyen par m ² /SH compris entre 5,7 € et 6,3 €)	762 600	35,9 %
Logements « sociaux intermédiaires » (loyer moyen par m ² /SH compris entre 6,3 € et 8,9 €)	51 950	2,5 %
Logements PLI et autres financements	31 910	1,5 %
Logements situés en zone tendue (zones A et A bis)	572 000	27,0 %
Logements situés en zone détendue (zones B2 et C)	977 900	46,1 %
Logements situés en quartiers prioritaires de la ville (QPV)	733 300	34,6 %
Logements situés en zone de revitalisation rurale (ZRR)	165 100	7,8 %
Ménages logés bénéficiaires de l'APL ou de l'AL	-	49,6 %
Proposer une offre spécifique pour soutenir l'accès au logement et le maintien à domicile		
Nombre de places en foyers ou résidences		157 000
Nombre de logements loués à des associations à des fins de sous-location à des personnes en difficulté (logements de transition)		21 200
Montant des dégrèvements de TFPB au titre de l'accessibilité et l'adaptation de logements aux personnes en situation de handicap (donnée 2021)		131 976 K€
Nombre de logements concernés par le dégrèvement (donnée 2021- estimation)		86 700
Contribuer à la préservation du pouvoir d'achat des locataires		
	Île-de-France	Hors Île-de-France
Loyer quittancé mensuel moyen par logement	389 €	338 €
Assurer une qualité de service et une proximité pour les locataires		
		%
Taux de satisfaction globale des locataires (très satisfaits et satisfaits)		83,0 %
Part du personnel dédié au cadre de vie et à la proximité sur les groupes d'immeubles		32,7 %
Proposer un accompagnement adapté face aux situations de fragilité		
Nombre de plans d'apurement signés dans l'année		240 500
Soutenir le parcours résidentiel des habitants		
Part de mutations internes dans les rotations de l'année		16,1 %
Nombre de ventes de logements par les organismes à leurs locataires		1 585

→ Perspectives 2024

Sur le volet « Répondre aux besoins des habitants et assurer l'équilibre social des territoires », le périmètre du baromètre a vocation à être enrichi avec de nouveaux indicateurs adaptés au secteur, sur les enjeux suivants :

- assurer un service de proximité pour les locataires
- proposer un accompagnement adapté face aux situations de fragilité

4. S'ENGAGER POUR LA SOBRIÉTÉ, PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face à l'urgence climatique et aux enjeux environnementaux, le secteur du logement a un rôle majeur à jouer. Conscients de cette responsabilité, nous sommes déjà, depuis plusieurs années, fortement mobilisés dans la rénovation énergétique du parc.

Pour les prochaines années, il s'agira de poursuivre ces efforts, en renforçant notre action sur la réduction de notre empreinte carbone et en adaptant notre patrimoine aux effets du changement climatique. Une transition écologique qui passe également par la lutte contre l'artificialisation des sols, la préservation des ressources naturelles et la promotion de l'économie circulaire.



166 kWh/m²/an

Consommation énergétique moyenne du parc à fin 2022

14,4%

du parc classé en
étiquette énergétique A et B*



13,1%

du parc classé en
étiquette Gaz
à effet de serre
(GES) A et B*



33,9%

du parc classé en
étiquette Gaz
à effet de serre
(GES) E, F, G*

15,5%

du parc classé en
étiquette énergétique E, F, G*



19%

d'organismes
ont réalisé
un bilan carbone



© 2023 iStockphoto LP

* DPE réalisés à fin 2022 sur la base des anciens DPE

✓ Ensemble des indicateurs et perspectives

Limiter notre impact sur le climat et renforcer la résilience de notre parc

Part des logements en étiquette énergétique A et B (ancien DPE)	14,4 % du parc
Part des logements en étiquette énergétique E, F, G (ancien DPE)	15,5 % du parc
Part des logements en étiquette GES A et B (ancien DPE)	13,1 % du parc
Part des logements en étiquette GES E, F, G (ancien DPE)	33,9 % du parc
Part des logements en étiquette A et B (130 760 logements diagnostiqués depuis le nouveau DPE, au 31/12/22)	8,6 %
Part des logements en étiquette E, F, G (130 760 logements diagnostiqués depuis le nouveau DPE, au 31/12/22)	21,5 %
Consommation énergétique moyenne du parc locatif	166 kWh/m ² /an
Nombre et part des logements raccordés à un réseau de chaleur dans le cadre de la trajectoire bas-carbone (donnée 2021)	423 000 20 %
Part des organismes ayant réalisé un bilan carbone au cours des deux dernières années	19,2 %

S'engager pour préserver les sols, la biodiversité et les ressources naturelles

Part de la production de logements en acquisition-amélioration	3,1 %
--	-------

→ Perspectives 2024

Sur le volet « S'engager pour la sobriété, préserver l'environnement et s'adapter au changement climatique », le périmètre du baromètre a vocation à être enrichi avec de nouveaux indicateurs adaptés au secteur, sur les enjeux suivants :

- ▶ limiter notre impact sur le climat et renforcer la résilience de notre parc (notamment adaptation au changement climatique)
- ▶ s'engager pour préserver les sols, la biodiversité et les ressources naturelles
- ▶ soutenir l'économie circulaire dans la construction et la rénovation de logements



Logem Loiret © Michel Perreau

5. AGIR EN EMPLOYEURS RESPONSABLES

En tant qu'employeurs, nous contribuons à favoriser l'accès à un emploi stable, tout en accompagnant les parcours professionnels et en veillant à la qualité de vie au travail.

Nous sommes aussi fortement engagés à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au sein d'un cadre de travail inclusif, et à soutenir l'insertion et le maintien dans l'emploi.

UNE CONTRIBUTION À UN EMPLOI STABLE ET INCLUSIF



95%
de salariés en **CDI**
ou **fonctionnaires**



6%
de collaborateurs en
situation de handicap



11%
des organismes ont mis en place des **accords**
ou **plans d'action portant sur les séniors** ou
l'intergénérationnel

Données 2022

DES ORGANISMES MOBILISÉS POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



98/100
Note moyenne d'**index**
d'**égalité professionnelle**

64%
des organismes ont mis en place un
accord relatif à l'égalité professionnelle

UN INVESTISSEMENT CONSÉQUENT EN FAVEUR DE LA FORMATION



2,3%
de la masse salariale
consacrés à la **formation**



✓ Ensemble des indicateurs et perspectives

Contribuer à l'accès et au maintien dans l'emploi dans les territoires

Nombre et part des salariés en CDI ou fonctionnaires	40 615 95,2 %
Nombre de salariés en contrat d'alternance (professionnalisation et apprentissage)	920
Part des collaborateurs en situation de handicap	6 %
Part des organismes dépassant l'obligation en matière d'emploi de personnes en situation de handicap	60 %
Part des organismes ayant mis en place un accord ou un plan d'action portant sur les séniors ou l'intergénérationnel	11 %
Note moyenne d'index d'égalité professionnelle	98/100
Part des organismes ayant mis en place un accord relatif à l'égalité professionnelle	64 %

Proposer un système de rémunérations juste et équitable

Note moyenne obtenue à l'index d'égalité professionnelle sur les écarts salariaux	38/40
Part des organismes disposant d'un accord d'intéressement	89 %

Accompagner le développement des compétences et les parcours professionnels

Nombre d'heures de formation par collaborateur sur l'année	19 heures
Part des collaborateurs ayant bénéficié d'une formation dans l'année	74 %
Part de la masse salariale consacrée à la formation	2,3 %

S'engager pour la qualité de vie au travail

Part des organismes ayant mis en place un accord relatif au télétravail	68 %
Part des organismes dotés d'accords collectifs abordant les thématiques qualité de vie au travail (QVT)	56 %

→ Perspectives 2024

Sur le volet « Agir en employeurs responsables », le périmètre du baromètre a vocation à être enrichi en 2024 avec de nouveaux indicateurs adaptés au secteur, sur les enjeux suivants :

- ▶ promouvoir l'égalité professionnelle femmes/hommes
- ▶ s'engager pour la qualité de vie au travail

MÉTHODOLOGIE

RÈGLES DE CALCUL DES INDICATEURS

Le baromètre de la performance RSE et de durabilité des OPH s'appuie sur un ensemble d'indicateurs pertinents au regard des enjeux du secteur, avec formules et définitions clairement établies. Pour 2023, il recouvre des indicateurs disponibles à partir de données consolidées (principalement 2022 sauf mention) déjà collectées par la FOPH auprès des organismes dans les différentes sources (enquête d'activité, enquête RH, D.I.S principalement).

Enjeu RSE	Indicateurs	Unité	Règles de calcul
Agir avec et pour ses parties prenantes			
Une gouvernance multi-parties prenantes	Part d'administrateurs hommes	%	Nombre d'administrateurs hommes / total administrateurs * 100
	Part d'administratrices femmes	%	Nombre d'administratrices femmes / total administrateurs * 100
	Nombre d'administrateurs formés dans le cadre des dispositifs fédéraux au cours des deux dernières années	Nb	Nombre d'administrateurs ayant suivi au moins un module de formation proposé par la Fédération entre le 01/01 et le 31/12 des deux dernières années
Répondre aux besoins des habitants ; assurer l'équilibre social du territoire			
Faciliter l'accès au logement sur l'ensemble du territoire	Nombre total de logements familiaux détenus	Nb	Total des logements locatifs familiaux détenus (collectifs et individuels)
	Nombre de logements collectifs	Nb	Total des logements collectifs détenus
	Part de logements collectifs	%	Nombre de logements collectifs / nombre total de logements locatifs familiaux * 100
	Nombre de logements individuels	Nb	Total des logements individuels
	Part de logements individuels	%	Nombre de logements individuels / nombre total de logements * 100
	Nombre de logements « très sociaux »	Nb	Total de logements dont le loyer au m ² /SH est inférieur à 5,70 € (correspond aux familles PLA-LM, PLA-I, PLA-TS, et aux anciens financements)
	Part de logements « très sociaux »	%	Nombre total de logements « très sociaux » / nombre total de logements détenus * 100
	Nombre de logements « sociaux »	Nb	Total de logements dont le loyer au m ² /SH est compris entre 5,70 € et 6,30 € (correspond principalement aux familles PLA-PLF, PLUS, PLUS CD)
	Part de logements « sociaux »	%	Nombre total de logements « sociaux » / nombre total de logements * 100, hors PAP locatifs et PC
	Nombre de logements « sociaux intermédiaires »	Nb	Total de logements dont le loyer au m ² /SH est compris entre 6,30 € et 8,90 € (correspond principalement à la famille PLS)
	Part de logements « sociaux intermédiaires »	%	Nombre total de logements « sociaux intermédiaires » / nombre total de logements * 100
	Nombre de logements PLI et autres financements	Nb	Total de logements PLI et autres (PC, PAP locatif, PSLA ou autres)
	Part de logements PLI et autres financements	%	Nombre total de logements PLI et autres financements / nombre total de logements * 100
	Nombre de logements familiaux situés en QPV	Nb	Total des logements familiaux situés en Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)
	Part de logements familiaux situés en QPV	%	Nombre total de logements familiaux situés en QPV / nombre total de logements détenus * 100
	Nombre de logements familiaux situés en ZRR	Nb	Total des logements familiaux en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)
	Part de logements familiaux situés en ZRR	%	Nombre de logements familiaux situés en ZRR / nombre total de logements détenus * 100
	Nombre de logements familiaux en zone tendue (A + A bis)	Nb	Nombre de logements situés en zone A + nombre de logements situés en zone A bis
	Part de logements en zone tendue (A + A bis)	%	Nombre de logements situés en zone tendue / nombre total de logements * 100
	Nombre de logements en zone détendue (B2 + C)	Nb	Nombre de logements situés en zone B2 + nombre de lots situés en zone C
Part de logements en zone détendue (B2 + C)	%	Nombre de logements situés en zone détendue / nombre total de logements * 100	

Enjeu RSE	Indicateurs	Unité	Règles de calcul
Répondre aux besoins des habitants ; assurer l'équilibre social du territoire (suite)			
Proposer une offre spécifique pour soutenir l'accès au logement et le maintien à domicile	Nombre de places en foyers ou résidences	Nb	Nombre de lits en foyers ou résidences pour personnes âgées, pour jeunes travailleurs, pour travailleurs migrants, pour personnes handicapées, pour étudiants et internats, en résidences sociales, en pension de famille ou maisons-relais, en résidences accueil pour personnes handicapées psychiques
	Nombre de logements loués à des associations à des fins de sous-location à des personnes en difficulté	Nb	Nombre de logements (hors foyers) loués à des associations à des fins de sous-location à des personnes en difficulté (logements de transition)
	Montant des dégrèvements pour aménagement aux personnes handicapées (art. 1391c du CGI)	K€	Montant des dégrèvements constatés pour aménagement aux personnes handicapées
	Nombre de logements concernés par le dégrèvement	Nb	Montant des dégrèvements constatés pour aménagement aux personnes handicapées / nombre de logements
Faciliter l'accès au logement sur l'ensemble du territoire	Part des ménages logés bénéficiaires de l'APL ou AL	%	Nombre de ménages bénéficiaires de l'APL ou AL / nombre de logements non vacants au 31 décembre * 100
Assurer un service de proximité pour les locataires	Taux de satisfaction globale	%	Moyenne des taux de satisfaction globale (très satisfaits et satisfaits)
	Part du personnel dédié au cadre de vie et à la proximité (sur les groupes d'immeubles)	%	Nombre d'équivalents temps plein de la catégorie gestion de proximité / nombre total d'ETP * 100
Soutenir le parcours résidentiel des habitants	Part de mutations internes dans les rotations de l'année	%	Nombre de mutations internes / nombre de logements libérés dans l'année * 100
	Ventes de logements à des locataires de l'organisme (occupants + non occupants)	Nb	Ventes à des personnes physiques locataires occupants + ventes à des personnes physiques locataires de l'organisme non-occupants
Contribuer à la préservation du pouvoir d'achat des locataires	Nombre de plans d'apurement signés dans l'année	Nb	Nombre de plans d'apurement signés dans l'année pour les organismes ayant répondu
	Loyer quittancé mensuel moyen par logement en Île-de-France	€/mois	Total des loyers quittancés des logements conventionnés en décembre de l'année N / nombre de logements quittancés en décembre, en Île-de-France
	Loyer quittancé mensuel moyen par logement hors d'Île-de-France	€/mois	Total des loyers quittancés des logements conventionnés en décembre de l'année N / nombre de logements quittancés en décembre, hors Île-de-France
Agir pour la sobriété, préserver l'environnement et s'adapter au changement climatique			
limiter notre impact sur le climat et renforcer la résilience de notre parc	Part des logements en étiquette énergétique A et B (ancien DPE)	%	(Nombre de logements en étiquette A + nombre de logements en étiquette B) / nombre total de logements reportés avec ancien DPE * 100
	Part des logements en étiquette énergétique E, F et G (ancien DPE)	%	(Nombre de logements en étiquette E + nombre de logements en étiquette F + nombre de logements en étiquette G) / nombre total de logements reportés avec ancien DPE * 100
	Part des logements en étiquette GES A et B (ancien DPE)	%	(Nombre de logements avec étiquette A d'émission de gaz à effet de serre + nombre de logements avec étiquette B) / nombre total de logements reportés avec ancien DPE * 100
	Part des logements en étiquette GES E, F et G (ancien DPE)	%	(Nombre de logements avec étiquette E GES + nombre de logements avec étiquette F + nombre de logements avec étiquette G) / nombre total de logements reportés avec ancien DPE * 100
	Consommation énergétique moyenne du parc locatif	kWh/m ² /an	Moyenne pondérée des consommations énergétiques du parc locatif
	Part des logements en étiquette A et B (nouveau DPE)	%	(Nombre de logements en étiquette A (nouveau DPE) + nombre de logements en étiquette B (nouveau DPE)) / nombre total de logements reportés avec nouveau DPE * 100
	Part des logements en étiquette E, F, G (nouveau DPE)	%	(Nombre de logements en étiquette E (nouveau DPE) + nombre de logements en étiquette F (nouveau DPE) + nombre de logements en étiquette G (nouveau DPE)) / nombre total de logements reportés avec nouveau DPE * 100

Enjeu RSE	Indicateurs	Unité	Règles de calcul
Agir pour la sobriété, préserver l'environnement et s'adapter au changement climatique (suite)			
limiter notre impact sur le climat et renforcer la résilience de notre parc	Nombre de logements raccordés à un réseau de chaleur dans le cadre de la trajectoire bas-carbone	Nb	Nombre de logements raccordés à un réseau de chaleur (D.I.S et estimation étude Pouget/Energies Demain sur les RCU septembre 2023)
	Part des logements raccordés à un réseau de chaleur dans le cadre de la trajectoire bas-carbone	%	Nombre de logements raccordés à un réseau de chaleur / nombre de logements total * 100
	Part d'organismes ayant réalisé un bilan carbone (au sens réglementaire)	%	Nombre d'organismes ayant coché la case « démarche bilan carbone » / nombre total d'organismes ayant répondu * 100
S'engager pour préserver les sols, la biodiversité et les ressources naturelles	Part de la production de logements en acquisition-amélioration	%	Nombre de logements mis en service en acquisition-amélioration / nombre total de logements mis en service * 100

Agir pour un développement local et durable			
Investir pour la pérennité, l'attractivité et le développement du parc	Montant des investissements comptabilisés en construction neuve et en acquisition	€	Baux emphytéotiques à construction et à réhabilitation + terrains + constructions locatives sur sol propre (c/213 sauf 21315 et 2135) hors additions/remplacements de composants + constructions locatives sur sol d'autrui (c/214 sauf 21415 et 2145) hors additions/remplacements de composants
	Montant des investissements comptabilisés dans le patrimoine existant	€	Constructions locatives sur sol propre (additions/remplacements de composants) + constructions locatives sur sol d'autrui (additions/remplacements de composants) + gros entretien + consommations GE + frais de personnel régie liés au GE
	Dépenses d'entretien courant (charges non récupérables uniquement) dont régie	€	Entretien et réparation courants sur biens immobiliers locatif + autres travaux d'entretien non récupérable + autres charges relatives à l'exploitation + consommation d'entretien courant valorisé en régie + frais de personnel régie + autres consommations d'entretien courant non valorisé en régie
	Montant total des investissements dans des projets NPNRU	K€	Total des coûts prévisionnel TTC de l'organisme
	Montants investis dans le cadre du programme Action cœur de ville	K€	Somme des « prix de revient TTC total » pour les logements lancés dans l'année dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville
	Taux d'occupation du patrimoine en location	%	(Nombre total de logements - nombre de logements vacants de +3 mois et de - 3 mois) / nombre de logements total * 100, hors vacance technique

Agir en employeurs responsables			
Contribuer à l'accès et au maintien dans l'emploi dans les territoires	Nombre de salariés en CDI ou fonctionnaires	Nb	Nombre total de salariés en CDI + nombre total de fonctionnaires au 31 décembre
	Nombre de salariés en contrats d'apprentissage (contrats de professionnalisation et apprentissage)	Nb	Nombre de contrats d'apprentissage + nombre de contrats de professionnalisation CDI + nombre de contrats de professionnalisation CDD (au 31 décembre)
	Part des organismes disposant d'un accord d'intéressement	%	Nombre d'organismes ayant un accord d'intéressement / nombre total d'organismes ayant répondu * 100
	Note moyenne obtenue à l'index d'égalité professionnelle sur les écarts salariaux	Nb	Moyenne des notes renseignées sur les écarts salariaux, en base 40
	Part de collaborateurs internes bénéficiaires de l'obligation d'emploi en matière de personnes en situation de handicap sur l'année	%	Nombre de collaborateurs (personnes physiques) bénéficiaires de l'obligation d'emploi sur l'année / effectif total au 31 décembre * 100
	Part d'organismes dépassant l'obligation d'emploi en matière d'emploi de personnes en situation de handicap	%	Nombre d'organismes dépassant l'obligation d'emploi en matière d'emploi de personnes en situation de handicap / nombre total d'organismes ayant répondu * 100
	Part des organismes ayant un accord ou un plan d'action portant sur les séniors ou l'intergénérationnel	%	Nombre d'organismes ayant un accord ou un plan d'action portant sur les séniors ou l'intergénérationnel en vigueur / nombre d'organismes ayant répondu * 100

Enjeu RSE	Indicateurs	Unité	Règles de calcul
Agir en employeurs responsables (suite)			
Accompagner le développement des compétences et les parcours professionnels	Part de la masse salariale consacrée à la formation	%	Moyenne des taux d'effort en % de la masse salariale brute
	Part de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation dans l'année	%	(Nombre de salariés en formation sur l'année + nombre d'agents de la fonction publique en formation sur l'année) / nombre de salariés total * 100
	Nombre d'heures de formation par collaborateur sur l'année	H	(Nombre d'heures de formation sur l'année en heure par salarié + nombre d'heures de formation sur l'année en heure par agent) / nombre total de collaborateurs
Promouvoir l'égalité professionnelle femmes / hommes	Part des organismes couverts par un accord relatif à l'égalité professionnelle	%	Nombre d'organismes couverts par un accord relatif à l'égalité professionnelle / nombre d'organismes ayant répondu * 100
	Note moyenne d'index d'égalité professionnelle	Nb	Moyenne des notes globales à l'index d'égalité professionnelle, en base 100
S'engager pour la qualité de vie au travail	Part d'organismes ayant mis en place un accord relatif au télétravail	%	Somme des organismes ayant un accord relatif au télétravail / nombre d'organismes ayant répondu * 100
Proposer un système de rémunérations juste et équitable	Part d'organismes disposant d'un accord d'intéressement	%	Nombre d'organismes ayant mis en place un accord d'intéressant / nombre d'organismes ayant répondu * 100



Actis - © Gilles Galoyer



Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat
14 rue Lord Byron • 75008 Paris

www.foph.fr

